

**Arrêté n° 2025-4.1-159**  
**fixant le tableau annuel d'avancement 2025**  
**au grade d'Agent Social Principal de 1<sup>ère</sup> Classe**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025,

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PETAUT Marie-Bernadette	Agent Social Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Néant

**Article 2**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rieumes le 18/06/2025.

Le Président,  
 Paul-Marie BLANC,



Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Arrêté n° 2025-4.1-161  
fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> Classe**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025,

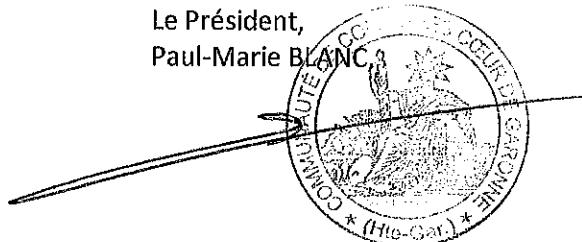
NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
VACCARI Ingrid	<b>Adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Néant</b>
BROSSE Valérie	<b>Adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Néant</b>
SAHRI Véronique	<b>Adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Néant</b>
BRUNET Mariya	<b>Adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Néant</b>

**Article 2**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rieumes le 18/06/2025.

Le Président,  
Paul-Marie BLANC



**Arrêté n° 2025-4.1-160**  
**fixant le tableau annuel d'avancement 2025**  
**au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025,

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
HERNANDO Jean-Paul	<b>Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Néant</b>

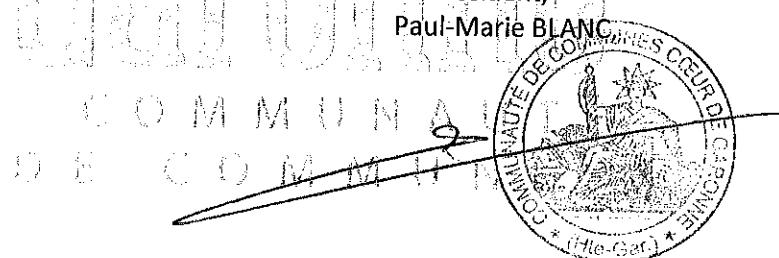
**Article 2**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rieumes le 18/06/2025.

Le Président,

Paul-Marie BLANC



Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Arrêté n° 2025-4.1-158  
fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

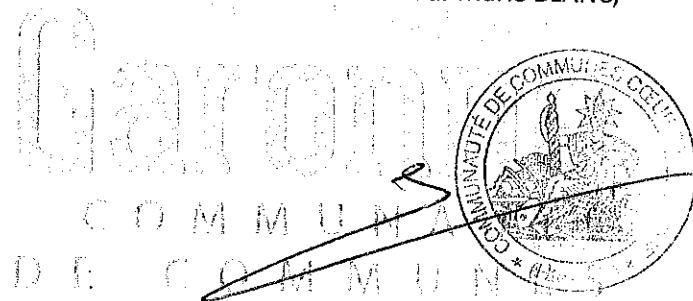
Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025,

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DIDY Virginie	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Néant

**Article 2**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rieumes le 18/06/2025.  
Le Président,  
Paul-Marie BLANC,




---

Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Arrêté n° 2025-4.1-163**  
**fixant le tableau annuel d'avancement 2025**  
**au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025,

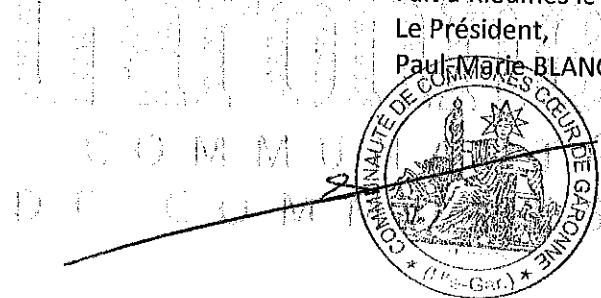
NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BEHRA Claire	<b>Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle</b>	Néant

**Article 2**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rieumes le 24/06/2025.

Le Président,  
 Paul Marie BLANC,



Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Arrêté n° 2025-4.1-165**  
**fixant le tableau annuel d'avancement 2025**  
**au grade de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> Classe**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025,

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MARCHAL Elodie	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Néant

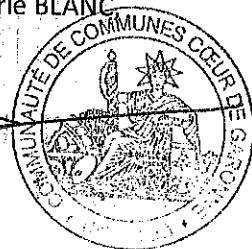
**Article 2**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rieumes le 18/06/2025.

Le Président,

Paul-Marie BLANC




---

Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>